



## **LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS RÉAGISSENT AU DÉVOILEMENT DES OFFRES GOUVERNEMENTALES**

**Québec, le jeudi 16 février 2017** – En guise de réaction préliminaire au dévoilement des offres gouvernementales, Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) conteste immédiatement l'inclusion par le gouvernement d'un montant de 2 % pour l'ajustement de l'échelle salariale, en raison du fait que ce montant est conditionnel à une baisse équivalente des conditions en assurance invalidité et préretraite, alors que les procureurs aux poursuites criminelles et pénales n'ont pas subi cette baisse. LANEQ s'estime très loin de l'équivalence de traitement promise par le ministre Moreau par rapport aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Cela dit, Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) livrera sa réaction complète lors d'une conférence de presse qui se tiendra ce vendredi à 14 h, à Québec. Cet événement aura lieu en présence de Me Jean Denis, président de LANEQ, et de Me Luc Bruneau, négociateur de LANEQ.

LANEQ n'accordera aucune entrevue d'ici là.

### **AIDE-MÉMOIRE**

**QUOI :**

Conférence de presse de LANEQ

**QUAND :**

Le vendredi 17 février 2017  
14 h

**OÙ :**

Tribune de la presse (salle Jacques-L'Archevêque)  
1050, des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5J1

Rappelons que les avocats et notaires de la fonction publique québécoise et de l'Agence du revenu du Québec sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre 2016. Leurs demandes portent principalement sur la réforme de leur mode de négociation, sur la base de leur rôle particulier et de leur indépendance de fonction. Sur le plan monétaire, ils réclament la parité de traitement avec ce qui a été accordé aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales par le gouvernement et l'Assemblée nationale.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

**Source :** LANEQ

**Renseignements :**

Mathieu Santerre

581 996-5344

[medias@lorangebleue.biz](mailto:medias@lorangebleue.biz)